

2 place de la mairie
71960 VERGISSON

téléphone 03 85 35 83 96
mairie-vergisson@wanadoo.fr
web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE **DU 6 Octobre 2020**

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le 6 Octobre 2020 à 19.30, à la salle de réunions (respect des règles sanitaires), s'est réunis :

- **Mesdames et Messieurs Anne BROCHETTE, Eve REY, Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Cécile REBILLARD, Sylvain DAFFLON, Charles Edouard DROUIN, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE**

Absent(s) : Didier VEILLITH, BICA Monique

Pouvoir(s) : Didier VEILLITH remis à Anne BROCHETTE

N° 2020-35 ► Conseil en Énergie Partagé entre la commune de VERGISSON et le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL)

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDESL a souhaité, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche Comté et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et avec le concours du fond européen FEDER, s'engager afin de conseiller les collectivités et de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Suite à la création par le SYDESL, d'un service destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques, le SYDESL met à disposition des collectivités qui en font la demande un agent, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, qui devient l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

La commune de Vergisson souhaite bénéficier des prestations proposées par le CEP du SYDESL et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2020-36 ► Adhésion à Territoires Numériques BFC

Le conseil municipal décide d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

Sont nommées, Madame le Maire, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Madame Nathalie CARRETTE en tant que membre suppléant.

L'adhésion prendra effet à partir du 06/10/2020.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2020-37 ► Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes - Affouage Exercice 2021

Sur proposition des services d'ONF, le conseil municipal :

- approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (coupes réglées) : 11 et 10.

- sollicite le report du passage en coupe pour les parcelles 8 et 9.

- sollicite la suppression du passage en coupe pour les parcelles 6 et 7.
- Décide la vente du pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. et la délivrance du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage des parcelles 10 et 11.
- accepte sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier.
- interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

POUR 9 + 1 POUVOIR

N° 2020-38 ► Commission communale « pompiers »

Le conseil municipal décide de la mise en place d'une commission communale dite « pompiers » afin d'assurer un lien communal avec le corps de sapeurs-pompiers volontaires, par la nomination de référents.

Sont nommés : Sylvain DAFFLON et Anthony SAUMAIZE à la commission « pompiers ».

POUR 9 + 1 POUVOIR

Le Maire, Anne BROCHETTE